



Communiqué de presse

Jeudi 7 mai 2009

SEB : POURSUITE DE L'ACTION DE CONCERT

Le pacte d'actionnaires du 5 novembre 2005 qui lie les membres du Groupe familial fondateur regroupant en AGE, au 22 avril 2009, 43,49 % du capital et 60,56 % des droits de vote de SEB SA a été dénoncé avec effet au 5 novembre 2009.

Les membres du Groupe familial fondateur sont réunis au sein de deux pôles, représentant en AGE, pour l'un 23,41% du capital et 32,49 % des droits de vote, pour l'autre 20,08 % du capital et 28,07 % des droits de vote.

Les membres du Groupe familial fondateur indiquent que cette dénonciation ne remet pas en cause leur volonté de mettre en œuvre une politique commune de gestion durable vis-à-vis du Groupe SEB en vue d'assurer la pérennité de son contrôle, poursuivant ainsi leur action de concert.